

FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



Dossier d'Adhésion à la Fédération des Clubs

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Association :
 - Nom, prénom, adresse complète, région, téléphone, adresse mail, site internet (si crée)
 - Le (les) Statut(s) de l'Association
 - Nom du Président, copie de la CNI (Carte Nationale d'Identité) et adresse mail
 - Nom du Trésorier et Secrétaire
 - Règlement intérieur de l'Association
 - Adresse du siège
- Journal Officiel : le récépissé de déclaration à la préfecture avec son numéro de déclaration et la copie de la parution au Journal officiel (première demande)
- Déclaration en Préfecture : numéro et date
- Adresses du (des) lieu(x) d'entraînement
- Certificat médicale de tous les intervenants (l'année en cours valable 5 ans)
- Photocopie des Diplôme de 1er secours : PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1) ou SST (Sauveteur secouriste du travail)
- Autorisation prélèvement SEPA (Document joint, à compléter, dater, signer)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Charte d'affiliation du club avec la FKMFDA (Document joint, à compléter, dater, signer)
- Demande d'affiliation à la FKMFDA saison 2024/2025 (Document joint, à compléter, dater, signer)
- Convention de coopération obligatoire
- Autorisation du droit à l'image (Art.9 du Code Civil)

ADHÉSION

- Affiliations : **150€** → Par chèque **100€ FKMFDA & 50€** prélèvement par **l'ASPTT** - saison 2024-2025
- Montant de la cotisation annuelle (Assurance comprise)
32€ dont **25€** pour la licence et **7€** pour le bon fonctionnement de la FKMFDA
- Avantages de la Licence : Du 3^{ème} au 7^{ème} degré, le délai de passage entre chaque degré est réduit d'une année. Des remises sont effectuées sur certains loisirs (consulter le site internet <https://asptt.com>)
- Equipement aux couleurs du Club
 - T-Shirt Instructeur offert (taille à communiquer) en récompense de la réussite du DIF
 - Ecusson 5€ (nombre à communiquer lors de la commande)

DIPLÔMES

- DIF** (Diplôme d'Instructeur Fédéral) : droit d'inscription de **200€** (session prévue en mars pour Paris et région PACA : **les demandes sont à adresser au minimum 1mois avant la date de l'examen**)
- Du 1^{er} au 6^{ème} degré : **100€ par degré** (session en décembre)
- 2^{ème} passage de ceinture du 1^{er} au 6^{ème} degré possible en cas d'échec : 50€ (session unique en juin - les demandes sont à adresser au minimum 1 mois avant la date de l'examen)
- Passeport obligatoire** pour passage de grade, ainsi que pour la vie fédérale : 30€

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Possibilité de faire reconnaître les Diplômes obtenus dans d'autres Fédérations par une **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)**, via le Collège Technique National : **100€ / diplôme**.

N.B : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées

13 rue de la Friche Patey - 27930 GRAVIGNY

Tél : 06 98 47 19 88

Email : federationkravmagafrance@gmail.com

Bulletin d'adhésion 2024/2025



Club :

Adhèrent

Nom : Prénom :

Sexe : Homme Femme Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone Fixe : Mobile :

Contrôle de l'honorabilité obligatoire

J'atteste exercer une des fonctions :

Encadrant Dirigeant Arbitre Adhèrent

Les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'art L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et accepte ce contrôle

Nom et Prénom de naissance (si différent de l'usage) : Date

et lieu de naissance :

Né(e) en France : Département Commune :

Né(e) à l'étranger : Pays Ville :

Si né(e) à l'étranger :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

Nom du père : Prénom du père :



Charte d'affiliation du club avec la FKMFDA

Le présent document a pour objet de définir les engagements réciproques entre la Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées (FKMFDA) et le club.

Du fait de son affiliation à la FKMFDA, fédération partenaire de la Fédération Sportive des ASPTT, le club et ses membres bénéficient :

- De l'agrément fédéral délivré par le ministère des Sports.
- De participer aux formations et d'obtenir les diplômes fédéraux, ainsi que des grades.
- De bénéficier d'une assurance garantissant les risques spécifiques à la pratique de votre discipline pour vos adhérents.
- D'un système de gestion des adhérents.
- D'un soutien humain pour aider au développement de votre activité.

En contrepartie des droits qui lui sont octroyés, le club s'implique et s'engage à :

- Convention de coopération obligatoire ; autoriser le club à communiquer avec son image (Art.9 du Code Civil).
- Souscrire une licence PREMIUM à tous les adhérents et membres du bureau de votre association, 32€/licence (25€ ASPTT – 7€ FKMFDA).
- S'acquitter de l'affiliation fédérale (100€ /chèque FKMFDA & 50€ prélevé par l'ASPTT/saison sportive).
- Organiser une assemblée générale (au minimum une par an), une réunion de bureau (au minimum une par trimestre).
- Passeport Sportif obligatoire pour un passage de grades/DIF et vie fédérale à 30€.
- Respecter les règles liées à l'encadrement et à la formation de ses éducateurs conformément à la réglementation en vigueur des fédérations FSASPTT et FKMFDA.
- S'engager à rester affilier à la FKMFDA pendant 3 ans minimum.

Le Bureau de la FKMFDA veillera au respect de ces engagements et sera habilité à appliquer les mesures prévues pour chacun des devoirs.

Fait à
Le

Le club :

Adresse :

Jean-Pierre Duboc / Président de la FKMFDA

Signature du Président :



ASPTT

Document d'affiliation à la Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées

Le présent document d'affiliation a pour objet de définir les engagements réciproques entre la Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées (FKMFDA) et le club.

Du fait de son affiliation à la FKMFDA, fédération partenaire de la Fédération Sportive des ASPTT, le club et ses membres bénéficient :

- De l'agrément fédéral délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
- De participer aux formations et d'obtenir les diplômes fédéraux.
- De participer à des passages de grades.
- De bénéficier d'une assurance garantissant les risques spécifiques à la pratique de votre discipline pour vos adhérents.
- D'un système de gestion des adhérents.
- D'un soutien humain pour aider au développement de votre activité.

**En contrepartie des droits qui lui sont octroyés, le club s'implique et s'engage à :
(MERCİ DE BIEN LISTER TOUS LES DOCUMENTS A FOURNİR POUR LA 1^{ère} AFFILIATION)**

- Souscrire une licence PREMIUM à tous les adhérents et membres du bureau de votre association 32€/licence (25€ ASPTT – 7€ FKMFDA).
- S'acquitter de l'affiliation fédérale 100€ par chèque à l'ordre de la FKMFDA.
- S'acquitter de l'affiliation fédérale de 50€, qui vous sera prélevé par l'ASPTT directement.
- Organiser une assemblée générale (au minimum une par an), une réunion de bureau (au minimum une par trimestre).
- Respecter les règles liées à l'encadrement et à la formation de ses éducateurs conformément à la réglementation en vigueur des fédérations FSASPTT et FKMFDA.
- La fiche d'identité de l'association comprenant : nom, prénom, adresse, téléphone, mail des présidents, trésorier et secrétaire, l'adresse du siège, l'adresse du/des lieu(x) de pratique.
- Tout élément pouvant informer sur la capacité des encadrants à encadrer au sein de l'association, qu'ils soient bénévoles ou non (attestations ou duplicatas des diplômes ou de certifications attestant la qualification des entraîneurs et éducateurs sportifs de l'association).

- Faire la demande pour la Reconversion des Acquis de l'expérience (RAE) des diplômes déjà obtenus avant votre affiliation à la FKMFDA, pour tous les intervenants de l'association soit 100€ pour un DIF, et idem pour un Dan, Darga ou autres soit 200€ pour les 2.
- Achetez un passeport sportif obligatoire (30€) pour les intervenants, ainsi que pour les passages de grades ou d'examens.
- D'autoriser la FKMFDA à communiquer avec son image (Art.9 du Code Civil).
- Signature de la charte d'affiliation de la FSASPTT et de la charte de la FKMFDA.
- Remplir, signer, le document de la Convention de Coopération obligatoire.
- Statuts de l'association.
- Copie de la CNI et adresse mail du président, nom du trésorier et du secrétaire.
- Le récépissé de déclaration à la préfecture avec son numéro de déclaration et la copie de la parution au Journal officiel (première demande).
- Fournir le règlement intérieur, et la copie au journal officiel du récépissé de déclaration avec son numéro.
- Certificat médicale de tous les intervenants (année en cours et valable 5 ans).
- Photocopie des Diplômes de 1^{er} secours : PSC1/SST ou autres attestations.
- RIB au nom de l'association et autorisation de prélèvement.
- L'autorisation du droit à l'image (Art.9 du Code Civil).
- 2 photos d'identité
 - **1 enveloppe vierge timbrée au même tarif que votre envoi du dossier complet au Coordonnateur National.**

→ il ne pourra y avoir d'affiliation ou de prise d'assurance de votre association en cas de documents manquants ←

Dossier complet à envoyer par courrier au Coordonnateur et Consultant National : Franck Barbé, 293 avenue du général Garbay les olivades 8 , 06210 Mandelieu la Napoule.

Un administrateur FSASPTT inscrira les associations de la FKMFDA sur la plate-forme Adhérons, le logiciel interne de gestion des cotisations de la FSASPTT. Il permet à l'association affiliée de gérer ses licences.

L'attestation d'affiliation et l'attestation d'assurance en responsabilité civile seront disponibles sur l'espace club de chaque association affiliée à la FSASPTT.

Le Bureau de la FKMFDA veillera au respect de ces engagements et sera habilité à appliquer les mesures prévues pour chacun des devoirs.

Jean-Pierre Duboc
Président de la FKMFDA

AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE – DROIT A L'IMAGE (article 9 alinéa 1 du Code Civil)

Je soussigné(e) : _____ adhérent à la Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées, autorise la FKMFDA à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, stages et autres, sur lesquelles il (elle) pourrait apparaître mon image ou photos, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, sans aucune contrepartie.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

En adhérent à la Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées
Je m'engage à respecter les dispositions des statuts et du règlement intérieur de la FKMFDA.
Je certifie avoir pris connaissance de ces derniers.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal





Demande d'affiliation à la FKMFDA saison 2024/2025

Je soussigné(e) M..... agissant en tant que
président du club, souhaite affilier mon club

Informations du club

Nom de l'association :

N° et nom de rue :

Code postal : Ville :

Région :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Facebook :

N° Siren :

Convention Collective (CCNS, Animation, autres) :

N° ANCV :

N° de déclaration en Préfecture :

Date de déclaration en préfecture :

Nom du Président :

.....

Nom du secrétaire :

.....

Nom du Trésorier :

.....

Adresse lieu 1 entraînement :

.....

.....

Adresse lieu 2 entraînement :

.....

.....

Adresse lieu 3 entraînement :

.....

.....

Fait à

Le

Signature du Président